



Paris, le 15 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Épisode de pollution aux particules fines : Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt rappelle certaines recommandations

—

La France connaît depuis plusieurs jours un épisode de pollution aux particules fines avec dépassement dans plusieurs régions des seuils d'information puis des seuils d'alerte.


Face à ce phénomène, le Ministère recommande aux agriculteurs de restreindre ou de reporter les épandages de fertilisants minéraux et organiques ainsi que les travaux du sol.

Selon les niveaux de pollution aux microparticules, des interdictions d'écobuage ou de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ont été ou seront le cas échéant prises par les préfets en fonction des situations locales.

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture